

TOME 3. PROCÉDURE PROTECTIONNELLE

TABLE DES MATIÈRES

Préface	19
Introduction	21

I. LE MINEUR EN CONFLIT AVEC LA LOI DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

A. LA PHASE D'INFORMATION

a) Police et auditions Salduz

1. Convocation Salduz III (art. 47bis C. i. cr.)	33
2. Déclaration des droits (mineurs et majeurs) (art. 47bis C. i. cr.)	36
3. Courrier de l'avocat au policier pour confirmer ou modifier l'heure du rendez-vous (art. 47bis C. i. cr.)	38
4. Procès-verbal d'audition Salduz III (art. 47bis C. i. cr.)	39

b) Procureur du Roi

5. Lettre d'avertissement au mineur (art. 45ter de la loi du 8 avril 1965 et 95 du décret du 18 janvier 2018)	46
6. Lettre d'avertissement au mineur – Spécificité : absence d'antécédents (art. 45ter de la loi du 8 avril 1965 et 95 du décret du 18 janvier 2018)	47
7. Lettre pour les parents en accompagnement de la lettre d'avertissement (art. 45ter de la loi du 8 avril 1965 et 95 du décret du 18 janvier 2018)	48
8. Lettre pour les parents en accompagnement de la lettre d'avertissement – Spécificité : absence d'antécédents (art. 45ter de la loi du 8 avril 1965 et 95 du décret du 18 janvier 2018)	49
9. Convocation du suspect mineur en vue du rappel à la loi (art. 45ter de la loi du 8 avril 1965 et 96 du décret du 18 janvier 2018)	50

10. Convocation des parents pour le rappel à la loi de leur enfant (art. 45 ^{ter} de la loi du 8 avril 1965 et 96 du décret du 18 janvier 2018)	51
11. Courrier du Procureur du Roi proposant une médiation à l’auteur mineur (art. 45 ^{quater} de la loi du 8 avril 1965 et 97 du décret du 18 janvier 2018)	52
12. Courrier du Procureur du Roi aux parents proposant une médiation à l’auteur mineur (art. 45 ^{quater} de la loi du 8 avril 1965 et 97 du décret du 18 janvier 2018)	54
13. Courrier du Procureur du Roi proposant une médiation à la victime (art. 45 ^{quater} de la loi du 8 avril 1965 et 97 du décret du 18 janvier 2018)	55
14. Courrier du Procureur du Roi au SARE en vue de mandater le service.	58
15. Courrier de l’avocat désigné au mineur pour l’assister lors de la médiation.	59
16. Devoirs complémentaires sollicités par le Procureur du Roi <i>via</i> les apostilles	60
17. Courrier au Procureur du Roi pour obtenir la copie d’une audition/plainte	62
18. Requête en mainlevée d’un acte de saisie du Procureur du Roi au protectionnel (art. 28 ^{sexies} , §§ 1 ^{er} et 2, C. i. cr.)	63
19. Privation de liberté pour le mineur (art. 48 ^{bis} de la loi du 8 avril 1965)	66

B. LA PHASE PRÉPARATOIRE

a) Procureur du Roi

20. Réquisitoire du Procureur du Roi – Saisine du juge de la jeunesse (Bruxelles) (art. 36.4, 46 et 46 ^{bis} de la loi du 8 avril 1965)	72
21. Réquisitoire du Procureur du Roi – Saisine du juge de la jeunesse (Communauté française) (art. 56 du décret du 18 janvier 2018 et 46 de la loi du 8 avril 1965)	75
22. Courrier du Procureur du Roi au Bâtonnier en vue de procéder à la désignation d’un avocat pour le mineur	78

b) Juge de la jeunesse

<u>1) <u>Contacts avec le tribunal de la jeunesse</u></u>	
23. Ordonnance après première mise à disposition du mineur (Bruxelles)	83
24. Ordonnance après la première mise à disposition du mineur (Communauté française)	86
25. Ordonnance de prolongation de la phase provisoire (Communauté française) (art. 103, al. 3, du décret du 18 janvier 2018)	89
26. Ordonnance de fin de prolongation de la phase provisoire (Communauté française)	91
27. Ordonnance de clôture des investigations	93
28. Diverses ordonnances prononcées dans le cadre de la phase provisoire par le juge de la jeunesse (Communauté française) (décret du 18 janvier 2018)	94
29. Courrier de l’avocat jeunesse au jeune	113
30. Courrier de l’avocat au tribunal de la jeunesse	114
31. Courrier de l’avocat des parents au tribunal de la jeunesse	115
32. Courrier de la partie civile au tribunal de la jeunesse	116
33. Tableau sur l’accès au dossier du tribunal de la jeunesse (circulaire des Procureurs généraux 07/2016)	118
34. Tableau sur l’obtention de copie du dossier du tribunal de la jeunesse (circulaire des Procureurs généraux 07/2016)	119
35. Courrier de l’avocat du mineur pour demander un entretien de cabinet	121
36. Courrier de l’avocat des parents pour demander un entretien de cabinet.	122
37. Fixation d’un entretien de cabinet	123
38. Rapport d’un entretien de cabinet	125
<u>2) <u>Service de la protection de la jeunesse (S.P.J.)</u></u>	
39. Rapport de surveillance du S.P.J.	130
40. Note d’information du S.P.J.	135
<u>3) <u>Services d’actions restauratrices et éducatives (SARE)</u></u>	
41. Invitation à réaliser les prestations d’intérêt général dans un SARE	139
42. Convention de prestation d’intérêt général auprès d’un SARE	140

43. Rapport de carence auprès d'un SARE	142
44. Rapport informatif et rapport final des prestations d'intérêt général	144
45. Présentation du projet éducatif du module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et leur impact sur les éventuelles victimes organisé par un SARE	147
46. Lettre d'un SARE au jeune pour participer au module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et à leur impact sur les éventuelles victimes	151
47. Rapport de carence du module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et à leur impact sur les éventuelles victimes.	152
48. Rapport informatif au tribunal de la jeunesse sur le module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et à leur impact sur les éventuelles victimes	154
49. Rapport de synthèse sur la participation du jeune au module de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et à leur impact sur les éventuelles victimes	156
50. Concertations restauratrices en groupe	158
4) <u>Équipes mobiles d'accompagnement (EMA)</u>	
51. Rapport d'évaluation et d'évolution d'une équipe mobile d'accompagnement	160
5) <u>Institutions publiques de protection de la jeunesse ouvertes et fermées (I.P.P.J.)</u>	
52. Avis de mesure d'isolement d'une durée maximale de 24 h (Bruxelles).	174
53. Avis de mesure d'isolement d'une durée maximale de 24 h (Communauté française).	176
54. Invitation à la réunion de synthèse	178
55. Rapport d'évaluation/orientation dans le cadre d'un placement en régime fermé	180
56. Plan d'intervention du jeune réalisé au sein de l'I.P.P.J.	193
57. Rapport de placement en I.P.P.J. ouverte	196

C. LA PHASE DE JUGEMENT

a) Procureur du Roi

58. Citation à comparaître au mineur et aux civilement responsables sur la base de l'article 36.4 de la loi du 8 avril 1965 (Bruxelles)	206
--	-----

59. Citation à comparaître au mineur et aux civilement responsables sur la base de l'article 56 du décret du 18 janvier 2018 (Communauté française)	208
60. Fixation d'une audience publique pour l'avocat du mineur uniquement	211
61. Courrier du parquet destiné aux victimes du fait qualifié infraction (Bruxelles)	212
62. Courrier du parquet destiné aux parents d'une victime mineure du fait qualifié infraction (Communauté française)	214
63. Demande d'accès au dossier du mineur par les parties civiles non représentées par un conseil	217
64. Autorisation du parquet à consulter le dossier pour les parties civiles non représentées par un conseil (Bruxelles)	218
65. Lettre de classement sans suite du parquet après la phase provisoire	230

b) Tribunal de la jeunesse

66. Conclusions pour le mineur sur la qualification des faits qualifiés infractions	232
67. Conclusions sur le défaut de prévoyance des parents	234
68. Note de constitution de partie civile (art. 61 de la loi du 8 avril 1965)	239

D. LA PHASE D'EXÉCUTION DES JUGEMENTS – LES DIFFÉRENTS TYPES DE JUGEMENT À L'ÉGARD DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

69. Jugement ordonnant une mesure de réprimande	245
70. Jugement avec une mesure de réprimande vu l'échec des mesures antérieures et la majorité du jeune	251
71. Jugement condamnant à la réalisation de prestations d'intérêt général	262
72. Jugement condamnant à un placement en I.P.P.J. fermée	269

a) Tribunal de la jeunesse

73. Ordonnance du juge de la jeunesse préconisant la mise en place d'un projet de rupture pour le jeune	278
74. Demande de prise en charge du jeune par un service	282

b) Dessaisissement

75. Rapport médico-psychologique rédigé par l'équipe pluridisciplinaire d'une I.P.P.J.	288
76. Rapport médico-psychologique rédigé par un psychiatre.	300
77. Étude sociale rédigée par le délégué du S.P.J.	302
78. Jugements de non-dessaisissement.	314
79. Jugement de dessaisissement.	354
80. Jugement de la chambre des dessaisis de Bruxelles.	366

E. LA PHASE D'APPEL

a) Cour d'appel, section jeunesse

81. Déclaration d'appel au nom du mineur	387
82. Formulaire de griefs d'appel pour le compte du mineur.	388
83. Conclusions d'appel pour le mineur sur la qualification des faits qualifiés infractions	391
84. Note de constitution de partie civile (art. 61 de la loi du 8 avril 1965)	393
85. Conclusions d'appel sur le défaut de prévoyance des parents (art. 1384 anc. C. civ.)	397
86. Arrêt de confirmation de la mesure de placement en I.P.P.J.	402
87. Arrêt de confirmation d'une mesure de placement en phase provisoire	412
88. Arrêt réformant le placement en I.P.P.J.	417

F. LE POURVOI EN CASSATION

89. Mémoire en cassation.	430
90. Extrait d'un arrêt de la Cour de cassation réformant un arrêt de la cour d'appel	444

II. LA PROCÉDURE PROTECTIONNELLE POUR LES ENFANTS EN DANGER DANS LA RÉGION FRANCOPHONE DE BRUXELLES-CAPITALE ET EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

A. LE MINEUR EN DANGER ET L'AIDE VOLONTAIRE DEVANT LE SERVICE DE L'AIDE À LA JEUNESSE

a) Contacts avec le Service de l'aide à la jeunesse

91. Lettre signalant l'intervention de l'avocat au Service de l'aide à la jeunesse (art. 23 du décret du 18 janvier 2018) 459
92. Courrier concernant la demande de consultation du dossier au Service de l'aide à la jeunesse (en tant qu'avocat du mineur) (art. 27 du Code de la jeunesse) 460
93. Courrier concernant la demande de consultation du dossier au Service de l'aide à la jeunesse (en tant qu'avocat des parents) (art. 27 du Code de la jeunesse) 461
94. Courrier concernant la demande de copies du dossier (arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités de la consultation et de la délivrance de copies des pièces du dossier du Conseiller de l'aide à la jeunesse et du Directeur de la protection de la jeunesse du 15 mai 2019) 474

b) Contacts avec la Commission d'accès aux documents administratifs

95. Demande d'avis à la Commission d'accès aux documents administratifs (art. 8, § 2, de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration) 476

c) Décisions du Service de l'aide à la jeunesse

96. Accord-programme (formalisation) 478
97. Courrier concernant la demande de modification des mesures (art. 26 du Code de la jeunesse) 488

d) Tribunal de la jeunesse

98. Recours concernant une mesure d'aide d'un mineur (art. 36 du Code de la jeunesse) 490
99. Jugement du tribunal de la jeunesse sur le refus d'intervention du Service de l'aide à la jeunesse 493

e) <u>Cour d’appel, section jeunesse</u>	
100.	Arrêt de la cour d’appel 504
B. LE MINEUR EN DANGER DEVANT LES AUTORITÉS JUDICIAIRES DE LA JEUNESSE BRUXELLOISES	
a) <u>Compétence territoriale du tribunal de la jeunesse</u>	
101.	Jugement de dessaisissement territorial (de Bruxelles vers Liège) 514
b) <u>Saisine du tribunal de la jeunesse</u>	
102.	Réquisitoire de saisine du tribunal de la jeunesse sous le critère de l’urgence (art. 9 de l’ordonnance du 29 avril 2004 relative à l’aide à la jeunesse) . . . 522
103.	Note de synthèse du Service de l’aide à la jeunesse 524
104.	Réquisitoire de saisine du tribunal de la jeunesse (art. 8 de l’ordonnance bruxelloise) 526
c) <u>Contacts avec le tribunal de la jeunesse</u>	
105.	Courrier de l’avocat désigné par le bureau d’aide juridique au mineur . . . 530
106.	Lettre d’intervention à l’attention du tribunal de la jeunesse 532
107.	Demande de consultation du dossier au greffe 533
108.	Résumé des hypothèses et des règles à appliquer pour l’accès au dossier du tribunal de la jeunesse (circulaire des Procureurs généraux 07/2016) 535
109.	Résumé des hypothèses et des règles régissant l’obtention de copie du dossier du tribunal de la jeunesse (circulaire des Procureurs généraux 07/2016) 536
110.	Demande pour fixer un entretien de cabinet 537
d) <u>Service de la protection de la jeunesse</u>	
111.	Rapport du Service de la protection de la jeunesse 538
e) <u>Services d’accompagnement en milieu familial</u>	
112.	Rapport d’un service d’accompagnement en milieu familial 543
f) <u>Services de placements en dehors de la famille d’origine</u>	
113.	Rapport d’un service de placement en dehors du milieu familial 553

g) <u>Décisions du tribunal de la jeunesse</u>	
114.	Rapport d'un entretien de cabinet 560
115.	Ordonnance du juge de la jeunesse. 562
116.	Ordonnance modificative des mesures prises par le juge de la jeunesse. . . 565
117.	Citation à comparaître devant le tribunal de la jeunesse sur la base de l'article 8 de l'ordonnance bruxelloise. 569
118.	Jugement du tribunal de la jeunesse pour un mineur en danger 572
h) <u>Compétences civiles du tribunal de la jeunesse et le statut des accueillants familiaux</u>	
119.	Jugement du tribunal de la jeunesse ordonnant des mesures civiles. 581
i) <u>Cour d'appel, section jeunesse</u>	
120.	Déclaration d'appel et formulaire de griefs. 593
j) <u>Cour de cassation.</u> 597	
C. LE MINEUR EN DANGER DEVANT LES AUTORITÉS JUDICIAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	
a) <u>Compétence territoriale du tribunal de la jeunesse</u> 604	
b) <u>Parquet du Procureur du Roi</u>	
121.	Citation du parquet mineur en danger (art. 51 du décret du 18 janvier 2018). 605
122.	Réquisitoire de saisine du juge de la jeunesse (urgence – situation nouvelle) (art. 37 du décret du 18 janvier 2018). 608
123.	Réquisitoire de saisine du juge de la jeunesse (urgence – situation déjà suivie par le S.P.J.) (art. 52 du décret du 18 janvier 2018). 611
124.	Demande de désignation d'un avocat pour le mineur. 613
c) <u>Avocat désigné pour le mineur</u>	
125.	Désignation d'aide juridique sur pied de l'article 51 615
126.	Courrier adressé au tribunal de la jeunesse et au jeune pour faire part de son intervention 618
127.	Demande d'autorisation d'accès au dossier du S.P.J. en qualité d'avocat du mineur (art. 44). 619

128. Demande d'autorisation d'accès au dossier en qualité d'avocat d'un parent ou d'un familial (art. 44).	620
d) <u>Contacts avec le tribunal de la jeunesse</u>	
129. Jugement ordonnant une double mesure (mesure de placement hors du milieu de vie et mesure d'accompagnement) (art. 51, 1 ^o et 2 ^o)	623
130. Jugement ordonnant une mesure d'accompagnement (art. 51, 2 ^o).	628
131. Jugement ordonnant une mise en autonomie avec accompagnement (art. 51, 3 ^o).	633
132. Requête en contestation d'une application de mesure prise par le S.P.J. (art. 54).	637
133. Jugement sur contestation d'une application de la mesure par le S.P.J.	639
134. Jugement sur contestation d'une décision du S.P.J. (absence de motivation et absence de réunion préalable)	642
135. Jugements de renouvellement de la mesure (placement et/ou mesure d'accompagnement) (art. 43, § 1 ^{er})	645
136. Jugement ordonnant une modification de mesure (art. 43, § 2)	654
e) <u>Juge de la jeunesse (urgence)</u>	
137. Ordonnance de placement pour une période de 30 jours (art. 37).	658
138. Ordonnance de placement pour une durée de 45 jours (art. 37).	662
139. Ordonnance d'homologation suite à un accord dégagé au S.P.J. (art. 53).	665
f) <u>Cour d'appel, section jeunesse</u>	
140. Déclaration d'appel et formulaire de griefs	667
141. Arrêt contre une ordonnance de placement	670
142. Arrêts contre un jugement de placement d'enfant	676

g) Service de la protection de la jeunesse1) Homologation

143. Requête en homologation
(art. 53)..... 688
144. Lettre d'accompagnement adressée au juge en vue
de l'homologation de l'aide
(art. 53)..... 690
145. Requête en homologation
(art. 37)..... 691
146. Lettre d'accompagnement adressée au juge en vue
de l'homologation de l'aide
(art. 37)..... 692
147. Lettre adressée au Service de l'aide à la jeunesse à la suite
de la demande d'homologation adressée au tribunal de la jeunesse 694

2) (Non-)Renouvellement de l'aide

148. Lettre d'accompagnement du rapport d'évolution adressée
au parquet en vue de demander le renouvellement de l'aide 696
149. Lettre d'accompagnement du rapport d'évolution adressée au juge. 697
150. Lettre d'accompagnement du rapport en vue de demander
le renouvellement de l'aide sur pied de l'article 52 698
151. Lettre adressée au parquet en vue de demander
le non-renouvellement de l'aide 699
152. Lettre adressée à l'avocat des enfants pour le non-renouvellement
de l'aide 700

3) Modification de la mesure

153. Lettre adressée au parquet en vue d'obtenir
une modification de la mesure..... 702
154. Lettre adressée au juge pour informer de la demande
de modification de la mesure..... 703
155. Demande de renouvellement d'une mesure de placement
prise sur pied de l'article 52 704

4) Applications de mesure

156. Application de mesure à la suite de la tenue d'une réunion
dans le bureau du Directeur (adjoint)
(art. 51 et 53)..... 707

157. Application de mesure administrative (sans réunion) (art. 51 et 53).....	716
158. Application de mesure (urgence) (art. 37 et 52).....	723
5) <u>Contacts avec l’avocat du mineur</u>	
159. Convocations à une réunion (mise en œuvre et évolution) en tant qu’avocat du mineur	731
160. Attestation de présence à la réunion	734
6) <u>Contacts avec le mineur, la famille et les familiers</u>	
161. Convocation adressée au mineur pour la mise en œuvre du jugement du tribunal de la jeunesse (art. 40).....	735
162. Convocation adressée à la famille pour la mise en œuvre du jugement du tribunal de la jeunesse (art. 40).....	737
163. Autorisation de séjour à l’étranger pour la famille d’accueil	739
7) <u>Contacts avec les services</u>	
164. Notification de frais ponctuels – Prestataire connu	740
165. Notification de frais ponctuels – Nouveau prestataire.....	742
166. Invitation à une réunion adressée à un service non mandaté	744
167. Invitation à une réunion adressée à un service mandaté	746
Pour aller plus loin : bibliographie non exhaustive	749
Postface.....	753
Remerciements	755
Présentation des auteurs	757